

Stratégie Territoriale de Coopération Transfrontalière Saint-Martin / Sint Maarten 2025-2034



Saint-Martin
Population: 32,489



Sint Maarten
Population: 41,177



CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

La Stratégie territoriale de coopération transfrontalière couvre l'ensemble de l'île, divisée en deux entités administratives distinctes : Saint-Martin, collectivité française d'outre-mer (COM), et Sint Maarten, pays autonome au sein du Royaume des Pays-Bas. Cette spécificité administrative confère à l'île une dynamique transfrontalière unique dans la Caraïbe, renforçant la nécessité d'une stratégie territoriale partagée pour relever des défis communs.

PÉRIMÈTRE DE LA STRATÉGIE

Outre la nécessité de définir une stratégie conforme aux règlements européens pour l'utilisation des fonds INTERREG, les membres du Comité de Pilotage (COFIL) ont exprimé une volonté déterminée d'élargir cette stratégie au-delà du cadre des financements européens. Les partenaires souhaitent que cette stratégie soit une vision territoriale globale, répondant aux ambitions de la Collectivité de Saint-Martin et du gouvernement de Sint Maarten pour un développement cohérent et durable de la coopération transfrontalière. Cette démarche intègre une vision à long terme, avec des objectifs s'étalant sur une dizaine d'années, et a vocation à guider les efforts de coopération au-delà de la période de programmation FEDER-INTERREG 2021-2027.

2021
2027

Lancement du
programme
INTERREG 2021-
2027

2020

Fermeture de la
frontière en
raison de COVID-
19

2014
2020

Lancement du
programme
INTERREG V-A
(2014-2020)

1948

Erection de
l'obélisque de
Concordia

1817

Frontière définitive
délimitée par la
Convention
néerlandaise de
1839

1648

Signature du
traité de
Concordia

APERÇU DE LA DYNAMIQUE DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE ENTRE SAINT-MARTIN ET SINT MARTEN

L'histoire de la coopération durable entre les deux parties est renforcée par des compétences et des responsabilités partagées et un soutien via des mécanismes européens tels qu'INTERREG et des ressources nationales du gouvernement français et du Royaume des Pays-Bas. En outre, des opportunités de coopération prometteuses émergent grâce aux programmes de coopération, à un intérêt commun pour les secteurs innovants, à la mobilisation des acteurs locaux et au renforcement de la résilience climatique. Cependant, les obstacles à la coopération comprennent les différences administratives et juridiques, les problèmes de gouvernance et le manque de diversification économique.

PRINCIPE THÈMES DE COOPÉRATION À LONG TERME

Grâce à une évaluation des compétences partagées entre Saint-Martin et Sint Maarten, le COPIL a identifié 45 objectifs stratégiques à long terme répartis sur douze thèmes, dont quatre sont des domaines prioritaires pour la période 2028-2034.

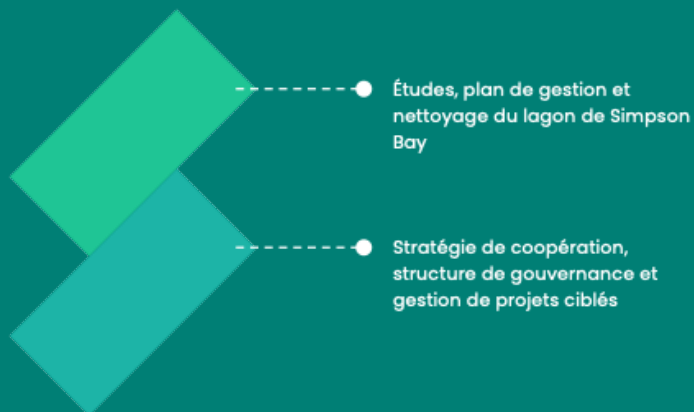
1	Eau : 6 objectifs stratégiques pour l'assainissement, l'approvisionnement en eau potable, la résilience climatique et la gestion institutionnelle de l'eau.	6	Gestion de crise : 6 objectifs stratégiques pour harmoniser les systèmes d'alerte et renforcer la résilience dans la gestion des crises (santé, sécurité, eau, énergie).
2	Santé : 8 objectifs stratégiques visant à renforcer la veille sanitaire, à structurer la coopération en matière de soins d'urgence et à développer la couverture médicale mutuelle.	7	Numérique : 2 objectifs stratégiques pour soutenir l'intégration numérique et développer des projets technologiques transfrontaliers.
3	Énergie : 3 objectifs stratégiques axés sur les solutions de valorisation énergétique des déchets et la coopération en matière d'infrastructures d'énergie renouvelable.	8	Jeunesse et culture : 2 objectifs stratégiques : renforcer les liens culturels et sportifs entre les jeunes des deux territoires et protéger et promouvoir le patrimoine culturel commun.
4	Environnement : 7 objectifs stratégiques sur la gestion des déchets, la conservation des espèces marines, la gestion des zones côtières et la protection de la biodiversité.	9	L'urbanisme : 1 objectif stratégique pour coordonner les politiques de développement et d'aménagement urbain entre les territoires.
5	Économie & Tourisme : 7 objectifs stratégiques pour le développement économique intégré, le soutien au tourisme durable et le développement du secteur des transports.	10	Statistiques : 1 objectif stratégique visant à améliorer la coopération institutionnelle et statistique.
		11	Politique fiscale : 1 objectif stratégique pour harmoniser les systèmes fiscaux et les taxes entre les territoires.

PROGRAMMATION INTERREG

La recommandation relative à l'utilisation des fonds alloués à la priorité 5 s'appuie sur les réalisations passées, en tirant parti des leçons apprises pour stimuler les actions futures. Les projets se concentrent sur le renforcement de la collaboration entre Saint-Martin et Sint Maarten, en particulier pour relever les défis environnementaux dans le lagon de Simpson Bay. Les initiatives comprennent des études, des plans de gestion, des opérations de nettoyage et des

actions visant à restaurer l'équilibre écologique de la lagune. D'autres priorités incluent des solutions d'énergie renouvelable, une meilleure gestion des déchets et la prévention des inondations à Belle Plaine. Mettant l'accent sur la durabilité et la résilience, ces efforts transfrontaliers s'alignent sur les objectifs d'INTERREG Caraïbes 2021-2027, garantissant des solutions efficaces et durables aux défis partagés.

PROJETS IDENTIFIES POUR UN FINANCEMENT INTERREG CARAIBES DANS LE CADRE DU P5 (4,5 MILLIONS D'EUR)



AUTRES DOMAINES PRIORITAIRES POUR INTERREG CARAIBES*



*Ces priorités seront prises en considération pour le financement INTERREG en dehors du P5.



GOVERNANCE

La structure de gouvernance à trois niveaux vise à établir et à rationaliser la mise en œuvre binationale conjointe des projets de coopération transfrontalière territoriale. Le comité directeur de la stratégie transfrontalière est chargé de définir la vision stratégique de la coopération entre Saint-Martin et Sint Maarten. Le comité technique conjoint de mise en œuvre joue un rôle de supervision en veillant à la mise en œuvre et au suivi, tandis que le niveau de coopération opérationnelle est chargé de l'exécution des projets.

Membres : Conseil exécutif, Assemblée territoriale, Préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, Conseil des ministres, Parlement

Définir une vision stratégique commune de la coopération, validée par les institutions de Saint-Martin et de Sint Maarten

01 Comité de pilotage de la stratégie transfrontalière

Comité technique de la stratégie transfrontalière

02

Supervision de la mise en œuvre administrative et technique, coordination des actions, suivi bilatéral des décisions prises

Membres : Collectivité de Saint-Martin : Direction coopération, DGA, Chargés de Missions, Préfecture de Saint-Barthélemy et Saint-Martin ; Gouvernement de Sint Maarten : Secrétaires généraux, chefs de département, conseillers politiques.

Membres : Fonctionnaires de Saint-Martin et Sint Maarten, experts techniques externes

Cogestion pour la réalisation de projets sélectionnés, avec un financement mixte et une transparence sur l'état d'avancement des projets

03 Niveau de coopération opérationnelle

